



ITINÉRAIRES CYCLABLES, TRANSPORTS

## L'Agglo de Cap Atlantique offre aux habitants du territoire jusqu'à 300 euros pour acheter un vélo

*La pratique du vélo dans l'agglomération de Cap Atlantique se développe grâce à une politique forte menée en faveur des mobilités douces et à la mise en place de services à la population comme « Vélycéo ». Pour compléter cette offre, Cap Atlantique déploie à compter du 23 septembre 2022, un dispositif d'aide à l'achat de vélos pour ses habitants pouvant aller jusqu'à 300 euros.*

*Publié le 23 septembre 2022*

Cette nouvelle action de promotion du vélo dans l'agglomération fait partie d'un programme plus large qui vise à renforcer les infrastructures, les aménagements et les services afin de développer sur le territoire une nouvelle mobilité plus durable, plus agréable et bénéfique pour la santé. A ce titre, elle s'inscrit dans la politique « B8 » du projet de territoire 2030 dévoilé cette semaine visant à offrir des mobilités alternatives au « tout voiture ».

L'objectif global en matière de mobilités est de réduire la part de la voiture dans les déplacements de l'agglomération en lui substituant un autre mode de déplacement plus écologique et économique pour l'utilisateur et le plus pratique possible.

### Le dispositif en détails

Le dispositif d'aide à l'achat est ouvert ce 23 septembre et pour plusieurs années, aux personnes majeures sans conditions de ressources, ayant leur résidence principale sur le territoire, dans une des 15 communes, pour l'acquisition d'un vélo, d'un vélo pliant, d'un vélo à Assistance Électrique, ou d'un vélo spécial (vélo cargo, biporteur, triporteur, tricycle, vélo rallongé, tandem), pour adulte.

Dans la pratique, les bénéficiaires devront faire une demande via un formulaire disponible sur le site Internet de Cap Atlantique et faire l'acquisition d'un vélo auprès de l'un des vendeurs de cycles partenaires de l'opération (liste disponible sur le site Internet). Pour aider un maximum de foyers, il ne sera accordé qu'une seule subvention par foyer tous les 3 ans.

**L'aide est accordée dans la limite de 25% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite d'un montant maximal allant jusqu'à 300 euros :**

- ▶ 100 € pour un vélo traditionnel ou pliant
- ▶ 200 € pour un vélo à Assistance Electrique pliant ou non pliant
- ▶ 300 € pour un vélo spécial à assistance électrique ou non.

A noter : ce dispositif d'aide à l'achat est cumulable avec l'aide de l'Etat (« Bonus vélo »).

Le montant annuel alloué par la communauté d'agglomération à l'opération d'aide à l'achat de vélos est de 25 000 € pour le reste de l'année 2022 et 50 000 € pour 2023.

Tous les éléments nécessaires pour établir une demande sont téléchargeables sur le site Internet de Cap Atlantique [Aide à l'achat de vélos](#), ou disponibles en version papier au siège de Cap Atlantique, 3 avenue des Noëlls à La Baule.



**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique**

3 Avenue des Noëlls  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 **02 51 75 06 80**